

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-05-019

PUBLIÉ LE 25 MAI 2021

Sommaire

Agence Régional de Santé - Direction Départementale 18 / Direction des Sécurités et de la Communication

18-2021-05-25-00001 - Avis sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du mardi 25 mai 2021 au mercredi 09 juin 2021 inclus (1 page)

Page 3

Agence Régional de Santé - Direction
Départementale 18

18-2021-05-25-00001

Avis sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du mardi 25 mai 2021 au mercredi 09 juin 2021 inclus

Service émetteur : Direction Générale

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT
Date : mardi 25 mai 2021

A Monsieur le Préfet du Cher

AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du mardi 25 mai 2021 au mercredi 09 juin 2021 inclus

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation toujours active du virus dans le département du Cher (pour la semaine du mardi 11 mai au lundi 17 mai 2021) :

- taux d'incidence de 81 / 100 000 habitants dans le département du Cher, au-delà des seuils d'alerte ;
- taux de positivité de 4,10 % dans le département du Cher, au-delà des seuils d'alerte.

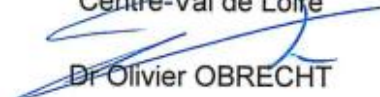
vu les 10 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher sur plusieurs communes, signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 2 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu l'émergence des variants à la Covid-19, plus contagieux et dont certains sont d'ores et déjà apparus sur des territoires de la région Centre-Val de Loire ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus (et dans la mesure du possible pour les enfants de 6 à 10 ans) dans certains espaces publics de l'ensemble des communes du département du Cher du mardi 25 mai 2021 au mercredi 09 juin 2021 inclus.

PO / Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire


Dr Olivier OBRECHT